

DELIBERATION PORTANT SUR LE REGLEMENT DU CENTRE FLEURA

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente CFVU en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter le Règlement du Centre Fleura tel que joint en annexe

Membres en exercice : 41
Votes : 23
Pour : 19
Contre : 1
Abstentions : 3

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2020-09-22-28

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Règlement du Centre FLEURA

1. Redoublement

Au-delà de deux redoublements consécutifs dans le même niveau, l'étudiant ne sera pas autorisé à se réinscrire à la rentrée universitaire suivante (septembre).

2. Changement de groupe

Les demandes de changement de groupe se font auprès des responsables de diplôme d'université.

Un changement peut être accepté, sous réserve de places disponibles, avec présentation de justificatif :

- pour raisons professionnelles (travail)
- pour raisons familiales (enfants)
- en cas d'échange avec un autre étudiant

3. Changement de niveau

Les demandes de changement de niveau se font auprès des enseignants, impérativement dans les 15 premiers jours de la formation.

L'enseignant décide ou non d'envoyer l'étudiant en observation dans le niveau souhaité. Après la période d'observation (15 jours) les enseignants décident, lors de la réunion d'affectation définitive, si l'étudiant est capable ou non de suivre dans le niveau demandé.

4. Assiduité

La présence aux cours est obligatoire.

Les étudiants ayant été absents à plus de 25% des cours ne pourront pas obtenir d'attestation de présence en cours.

Tout étudiant quittant le cours avant la fin et sans accord de l'enseignant sera considéré comme absent (absence après la pause, etc.).

5. Retard

Au-delà de 15 minutes de retard l'étudiant ne sera pas accepté en cours.

6. Téléphone

Les téléphones doivent être coupés en classe. Par respect pour l'enseignant et les étudiants, il est donc interdit de répondre au téléphone ou d'envoyer des messages pendant les cours. En cas de non-respect de cette règle, l'enseignant peut demander à l'étudiant de quitter la classe.

Ce règlement précise les points spécifiques au Centre FLEURA ; Le règlement général des études de l'UCA intitulé « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances » s'applique également.